

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrentes, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrentes, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

"Les cours d'eau majeurs qui drainent les bassins versants du territoire prennent en grande partie leur source dans le coeur du parc. Issu d'un très grand nombre de sources et de zones humides, ce chevelu hydrographique représente un patrimoine à préserver par la qualité et la quantité des eaux qui sortent du coeur mais aussi par la diversité et l'originalité des écosystèmes aquatiques qui y contribuent. Les assemblages d'espèces qu'on y trouve combinés avec les spécificités géomorphologiques rencontrées dans le coeur de parc, rendent ainsi un service écologique à l'aire optimale d'adhésion et même bien au-delà en aval, jusqu'au littoral. D'ailleurs, le coeur abrite 3 portions de réservoirs biologiques (source de la Tinée, vallon du Cairos et source de la Bévéra). L'usage des lacs de montagne pour la pêche, en ayant recours à

l'alevinage, s'est développé depuis la fin du XIX^e siècle. L'abondance et la qualité de la ressource en eau du coeur bénéficie non seulement aux habitants et usagers de l'aire optimale d'adhésion mais aussi à ceux de toute la Côte d'Azur.(...)"

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif XI

Action contractuelle 18 Mettre en place un programme de science participative pour contribuer à la restauration du fonctionnement naturel de certains lacs

Mis en oeuvre par l'établissement du parc, ce programme concourt à la bonne compréhension et au respect des actions de restauration. Il permet d'associer les usagers au suivi et leur assure un retour régulier d'informations. La promotion de bonnes pratiques se fait dans le souci de préserver une économie touristique de la pêche, en particulier à travers la variété des parcours et des modes de pêches.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· met en place le programme· mobilise son conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">· soutiennent la démarche	Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations de protection de l'environnement, chercheurs universités, Agence de l'Environnement (ONEMA), services de l'Etat (DDT)
L'action contractuelle 18 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.		

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrentes, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

pages 49 et 50

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrentes, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

Référence ID de l'article : #1978

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-04 16:09